Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260309-CC_2026_066-DE

FOUGÈRES AGGLOMÉRATION

Délibération n° 2026.066

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE FOUGÈRES AGGLOMERATION**

Séance du Lundi 9 mars 2026 à 19 h

Le Conseil de Fougères Agglomération s'est réuni le **Lundi Neuf Mars Deux Mil Vingt-Six** à dix-neuf heures au Siège de la Communauté d'Agglomération – Parc de l'Aumaillerie – 1 rue Louis Lumière - à LA SELLE EN LUITRE, sous la présidence de M. Patrick MANCEAU, Président.

Nombre de Conseillers Communautaires :	
En exercice :	58
Présents :	45
Pouvoirs :	4
Votants :	49

Date de la convocation : 3 mars 2026

Date d'Affichage : 10 mars 2026

Vote :	
Pour :	48
Contre :	0
Abstentions :	1

Étaient présents : Patrick MANCEAU – *Président*
Michel BALLUAIS – Marie-Claire BOUCHER – Bernard DELAUNAY – Joseph ERARD – Louis FEUVRIER – Alain FORET – Marie-Laure NOËL – Louis PAUTREL – Anne PERRIN – Jean-Claude RAULT – *Vice-présidents délégués*

Daniel BALLUAIS – Isabelle BIARD – Joseph BOIVENT – Serge BOUDET – Jean-Christian BOURCIER – Roland BOUVET – Roger BUFFET – Maria CARRE – Laurence CHEREL – Denis CHOPIN – Hubert COUASNON – Noël DEMAZEL – Christophe DEROYER – Patricia DESANNAUX – Franck ESNAULT – Christian GALLE – Monique GALODE – Vanessa GAUTIER – Hervé GUILLARD – Christophe HARDY – Karine HUART – Stéphane IDLAS – David LEBOUVIER – Alice LEBRET – Arnaud LECHEVALIER – Diana LEFEUVRE – Laurent LEGENDRE – Mathieu MILESI – Jean-Pierre OGER – André PHILIPOT – Monique POMMEREUL – Olivier POSTE – Patricia RAULT – Annick ROCHELLE – *Conseillers*

Cécile PARLOT a donné pouvoir à Patrick MANCEAU
Marylène LE BERRIGAUD a donné pouvoir à Anne PERRIN
Michelle GARAVAGLIA a donné pouvoir à Michel BALLUAIS
Anthony FRANDEBOEUF a donné pouvoir à JC RAULT

Gilbert BOUFFORT assistait à la séance

Étaient excusés :
Cécile PARLOT – *Vice-présidents délégués*
Éric BESSON – Isabelle COLLET – Christelle CORNEE – Virginie D'ORSANNE – Anthony FRANDEBOEUF – Michelle GARAVAGLIA –Evelyne GAUTIER-LE-BAIL – Elsa LAFAYE – Marylène LE BERRIGAUD – Antoine MADEC – Jean-Claude NOEL – Pierre THOMAS – *Conseillers*

Secrétaire de séance : Maria CARRÉ est désignée secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260309-CC_2026_066-DE

Fougères Agglomération **2026.066**

2026.066 - Finances – Montant des attributions de compensation aux communes suite au transfert de compétences PLUi

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article 1609 Nonies C de Code Général des Impôts ;
Vu le rapport de la CLETC en date du 17 novembre 2025 fixant le montant du transfert ;
Vu les délibérations des communes de Beaucé, Billé, La-Chapelle-Fleurigné, Combourtillé, Fougères, Javené, Lécousse, Luitré Dompierre, Monthault, Parcé, Parigné, Poilley, Romagné, Saint-Christophe-de-Valains, Rives-du-Couesnon, Saint-Ouen-des-Alleux, Saint-Sauveur-des-Landes, La-Selle-en-Luitré et Villamée approuvant le rapport de la CLETC transmis le 18 novembre 2025 ;
Vu les délibérations des communes de La Bazouge-du-Désert et Laignelet n'approuvant pas le rapport de la CLETC transmis le 18 novembre 2025 ;
Vu l'abstention de la commune de Landéan sur le rapport de la CLETC transmis le 18 novembre 2025 ;
Vu que les communes de La Chapelle-Saint-Aubert, de Le Ferré, de Le Loroux, de Louvigné-du-Désert, de Mellé et de Saint-Georges-de-Reintembault ne nous ont pas transmis de délibération ;

Considérant le coût du transfert de la compétence PLU ;
Considérant que les 19 conseils municipaux ayant approuvé le rapport de la CLETC représentent au moins la moitié des conseils municipaux représentant au moins les 2/3 de la population de Fougères Agglomération (57 659 habitants) ;

Vu l'avis du Bureau Communautaire en date du 2 mars 2026,

ABSTENTION : A. PHILIPOT

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- Que Fougères Agglomération **PRENNE A SA CHARGE** le montant du transfert.

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260309-CC_2026_066-DE

Fougères Agglomération **2026.066**

- **DE LAISSER** inchangés les montants d'attribution de compensation des communes concernées à hauteur de :

LA BAZOUGE DU DESERT	46 035,00 €
BEAUCE	122 928,00 €
BILLE	33 476,00 €
LA CHAPELLE FLEURIGNE	156 166,00 €
LA CHAPELLE SAINT AUBERT	37 445,00 €
COMBOURTILLE	84 528,00 €
LE FERRE	12 495,00 €
FOUGERES	4 752 159,00 €
JAVENE	474 316,00 €
LAIGNELET	22 657,00 €
LANDEAN	41 962,00 €
LECOUSSE	464 035,00 €
LE LOROUX	35 060,00 €
LOUVIGNE DU DESERT	663 959,00 €
LUITRE DOMPIERRE	250 470,00 €
MELLE	15 917,00 €
MONTHAULT	4 232,00 €
PARCE	10 099,00 €
PARIGNE	73 297,00 €
POILLEY	-859,00 €
ROMAGNE	55 035,00 €
SAINT CHRISTOPHE DE VALAINS	-2 382,00 €
ST GEORGES DE REINTEMBAULT	41 678,00 €
RIVES DU COUESNON	213 982,00 €
SAINT OUEN DES ALLEUX	74 454,00 €
SAINT SAUVEUR DES LANDES	68 393,00 €
LA SELLE EN LUITRE	335 292,00 €
VILLAMEE	13 353,00 €
LA BAZOUGE DU DESERT	46 035,00 €

Fait et délibéré en séance le 09/03/2026
Pour expédition conforme,
Le Président,
Patrick MANCEAU